



ABONNEMENT JURIDIQUE
BULLETIN D'INFORMATIONS
« Je cultive mon projet »



Sommaire

- 1.Des précisions sur votre abonnement :
page 1 à 2
- 2.Des précisions sur vos avantages :
page 3 à 4

1. Des précisions sur votre abonnement

Quelle est la
durée des
abonnements ?

La durée des 3 abonnements pour les **Créateurs d'entreprise** est d'1 an maximum.

Il est possible de payer mensuellement ou annuellement.

Le paiement mensuel se fera par prélèvement sur votre CB chaque mois.

Est-il possible de
tester
gratuitement ?

Non, nous ne proposons pas une période de test car notre principal objectif est de vous faciliter l'accès aux services juridiques lors du lancement de votre entreprise. De plus, en vous abonnant vous réalisez déjà de nombreuses économies. **Par exemple, si vous prenez un abonnement à Boost à 10,99€ par mois ou 128,50€ par an, vous réalisez une économie de 959,5€ sur 1 an, soit 87% d'économies.**

Consultez le fichier qui indique les économies réalisées pour chaque abonnement : <https://www.clinique-entrepreneurs.fr/abonnement-juridique/>

Est-il possible de
changer
d'abonnement ?

Oui, il vous suffit de nous envoyer un mail pour solliciter ce changement. Vous pouvez par exemple passer de l'abonnement Start à l'abonnement Boost. Notre adresse mail est celle indiquée sur le site internet :

cliniquedesentrepreneurs@gmail.com

Comment
renouveler mon
abonnement ?

Pour les abonnements créateurs d'entreprise, il n'est prévu aucun renouvellement : votre abonnement prendra automatiquement fin au bout de 12 mois. Ensuite, à l'issue de ces 12 mois, vous avez la possibilité d'opter pour un de nos abonnements pour les entrepreneurs en activité :

<https://www.clinique-entrepreneurs.fr/abonnement-juridique/>

Comment mettre
fin à mon
abonnement ?

Il vous suffit de nous transmettre un mail 3 mois avant la fin de votre abonnement. Par exemple si votre abonnement doit prendre fin le 30 juin 2024, alors vous devez nous faire parvenir votre mail au plus tard le 30 mars 2024.

Pour plus d'informations, consultez nos CGRS : <https://www.clinique-entrepreneurs.fr/conditions-generales-de-realisation-de-nos-services/>

*Quand mon
abonnement est-
il validé ?*

Dès réception de votre premier paiement en ligne, vous recevrez un dossier d'adhésion qui reprendra les termes de votre abonnement, notamment la nature de vos avantages. Votre abonnement sera validé et dès signature par vos soins de ce dossier d'adhésion.

2. Des précisions sur vos avantages

*Comment est
décompté mon
budget horaire ?*

Votre budget horaire est décompté comme suit :

Pour 1 permanence juridique : nous décomptons 30 minutes à chaque RDV, car les abonnés ne peuvent prendre des RDV que de 30 min maximum au jour qui leur convient.

Pour 1 kit juridique : nous décomptons 4h pour chaque kit. Dans le cadre des abonnements créateur d'entreprise, vous avez uniquement accès aux kits liés à la création d'entreprise :

<https://www.clinique-entrepreneurs.fr/kit-juridique/>

*Comment savoir
où j'en suis ?*

A chaque fois que vous utilisez votre abonnement, nous vous enverrons un décompte de vos heures. Vous recevez par exemple un mail après une permanence juridique qui indique le temps utilisé, et le temps restant.

Si vous le souhaitez, vous pouvez à tout moment nous demander un relevé d'heure afin de savoir exactement ce qu'il vous reste avant la fin de votre abonnement.

*Comment utilisé
mon budget
horaire ?*

Pour 1 permanence juridique : nous vous enverrons un lien réservé aux abonnés pour prendre RDV avec un de nos juristes dès validation de votre abonnement

Pour 1 kit juridique : il suffit de nous envoyer un mail pour nous indiquer votre choix/ex : vous choisissez un kit pour la création d'une SASU ou 1 kit pour la création d'une SARL

*Comment avoir
accès à la
bibliothèque
juridique ?*

3 étapes :

Etape 1 : vous choisissez le document que vous souhaitez recevoir sur notre site : <https://www.clinique-entrepreneurs.fr/bibliotheque-juridique/>

Etape 2 : vous nous envoyez ensuite un mail avec le nom du modèle que vous avez choisi

Etape 3 : nous vous enverrons ensuite ce modèle soit par mail. Il sera aussi disponible sur votre compte abonné sur notre site internet

*Comment accéder
au contenu des
formations ?*

Vous y avez accès à partir de votre compte abonné sur notre site internet : <https://www.clinique-entrepreneurs.fr/mon-compte/>

*Comment
bénéficier des
réductions chez
nos partenaires ?*

Il vous suffit de nous contacter par mail si vous souhaitez bénéficier de ces réductions. Nous vous enverrons la procédure à suivre pour en bénéficier auprès de nos partenaires.

*Que se passe-t-il
à la fin de mon
abonnement ?*

Votre abonnement prend automatiquement fin au bout d'un an. Vous en êtes informé par mail. Les heures qui n'auront pas été utilisées ne pourront pas faire l'objet d'une récupération ultérieure.

*Voici un
exemple*

Si vous avez souscrit à un abonnement Best au mois de janvier 2023, vous avez droit à **30h sur 12 mois**. Vous pouvez les utiliser comme suit :

-4h pour un kit pour créer votre SASU

-26h/an, soit environ 2h/mois pour une permanence juridique pour poser des questions sur d'autres problématiques juridiques, par exemple sur 1 contrat que vous devez signer avec un fournisseur

Enfin, vous avez également droit à : 2 documents juridiques gratuits, au contenu de nos formations entrepreneuriales, et des réductions chez nos partenaires.